Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260605-D202641-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures et 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Nombre de conseillers : 19
Présents : 18 : Karoline CORRE, Vanessa DORVAL, Chantal GUENNEC, Daniel HANOCQ, Yannick HERLEDAN, Aurore LANGLAIS, David LE BOUR, Audrey LE CALVÉ, Jonathan LE GOFF, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Marie-Laure PENN, Jérémy PERRON, Pauline SALAÜN, Roland TANGUY, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE et Elina VANDENBROUCKE.
Excusée : 1 : Isabelle FRAVAL qui a donné procuration à Yannick HERLEDAN.
Secrétaire de séance : Chantal GUENNEC.

DÉLIBÉRATION 2026/41
TARIFS 2027 DE LA PHOTOCOPIE ET DU FAX DE LA MAIRIE

La Maire propose à l'assemblée de maintenir pour l'année 2027, les tarifs de la photocopie à la Mairie ainsi que ceux de l'utilisation du fax.
Considérant l'avis des membres de la commission « Ressources » réunie le 5 juin 2026,
Entendu cet exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 19 voix Pour

DÉCIDE le maintien des tarifs suivants pour l'année 2027 :

-Copie A4 noir et blanc :	0.20 €
-Copie A3 noir et blanc :	0.40 €
-Copie A4 couleur :	0.40 €
-Copie A3 couleur :	0.80 €

DÉCIDE le maintien des tarifs suivants pour l'envoi d'une page, pour l'année 2027 :

-Envoi d'une page :	0.20 €
-Réception d'une page:	0.20 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 5 juin 2026

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 08/06/2026
De la publication le 08/06/2026